

Peur de ne pas être prise en master

Par **Snowflake**, le 11/01/2022 à 19:18

Bonjour

Je suis en L3. En ce moment c'est la période des partiels. Ces derniers sont déterminants pour entrer en master l'année prochaine ainsi que pour notre avenir. J'hésite encore pour mon métier mais l'une de mes idées était d'être professeur ou chargé de TD (au moins pour quelques années, le temps de trouver un autre job et d'acquérir une bonne expérience) d'une matière, déjà plus ou moins abordée les années, qui est ma préférée depuis toutes celles que j'ai vu. Même si je n'ai pas entendu parler de master dédié spécifiquement à cette matière (malgré mes recherches) je me doute bien qu'il me faut la meilleure note possible si je désire l'enseigner. Le partiel consistait en des réponses développées à deux-trois questions. Le souci c'est que les notions demandées avaient très peu été vues en cours (donc pas de quoi de bien développer) soit je n'en avais jamais entendu parler (et pourtant j'ai bien appris mes leçons). C'est pareil pour d'autres matières : à chaque fois les notions ne me disaient absolument rien ou très vaguement mais pas de quoi en faire ne serait-ce qu'une dizaine de lignes (alors que j'ai consulté des manuels en plus des cours). Vous allez me dire que j'apprends mal mes cours ou que j'ai simplement oublié des passages. Mais quand je vois une bonne partie de la salle demander à la surveillante quand la sortie sera possible à peine après avoir lu l'énoncé et/ou sortir de la salle au bout du temps réglementaire en ayant rien écrit ou très peu de choses...je me pose des questions. Ca risque de gâcher nos chances d'être pris en master. Est il possible de faire quelque chose ?

Et récemment j'ai appris que j'avais eu une assez bonne note (+ 15/20). J'étais super contente d'autant plus que je pensais avoir totalement raté l'évaluation (galop essai) Mais mon enseignant refuse de me le compter cette note en raison de "mon aménagement pour les examens" (tiers-temps). Par contre pour me compter une autre note bien moins bonne ça pas de souci ! Je n'ai absolument pas compris son excuse. Je lui enverrais bien un mail pour lui demander plus d'explication et éventuellement demander à ce que la note me soit compté (car cela augmenterait pas mal ma moyenne) mais n'ayant jamais aucune réponse de mes enseignants quand je leur écris, j'ai peur que ce soit le cas. Que me conseillerez vous de faire ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/01/2022 à 11:46

Bonjour

[quote]

Même si je n'ai pas entendu parler de master dédié spécifiquement à cette matière (malgré mes recherches) je me doute bien qu'il me faut la meilleure note possible si je désire l'enseigner

[/quote]

Aucun Master ne permet de pouvoir devenir enseignant à l'Université.

Pour être chargé de TD, il faut faire un doctorat. Or la poursuite en thèse doit être une véritable vocation.

Ensuite il faut être conscient que tous les doctorants ne deviennent pas enseignants-chercheurs. Déjà parce que tous les doctorants, ne deviennent pas docteurs, tout simplement parce qu'il ne soutienne jamais leur thèse. Il y a en effet beaucoup d'abandon, notamment pour des raisons financières (les doctorants n'ont pas le droit aux bourses. Ceux qui ont la chance d'être chargé de TD, ne sont payés qu'à la fin de chaque semestre. Il est impossible pour un chargé de TD d'avoir un contrat étudiant au sein d'une Université. Enfin, thèse et emploi à plein temps est un mélange explosif). De plus, le doctorat est une expérience en solitaire. Ensuite, pour ceux qui vont jusqu'à la soutenance, la galère n'est pas fini. Il faut obtenir la qualification du Conseil national des Universités (CNU). Le CNU vérifie votre capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur. Pour cela il faut démontrer que vous avez enseigné (TD) et que vous êtes un chercheur (le CNU regardera en priorité votre thèse, mais il est vivement conseillé de présenter d'autres travaux comme des articles publiés dans des revues juridiques, une intervention à un colloque ...). Très peu de docteurs obtiennent la qualification du premier coup. Bon on va dire que vous avez obtenu la qualification, Bravo ! Maintenant il vous reste à chercher du boulot. En effet, il faut regarder si une fac recrute dans votre domaine ou dans une matière proche de votre domaine. Et comme tout emploi vous ne serez pas le seul à postuler. Vous pouvez donc avoir votre qualification et ne pas être recruté.

[quote]

Le partiel consistait en des réponses développés à deux-trois questions. Le souci c'est que les notions demandées avaient très peu été vues en cours

[/quote]

Avez-vous eu l'occasion d'échanger avec l'enseignant sur ce point.

[quote]

Ca risque de gâcher nos chances d'être pris en master.

[/quote]

De quelle matière s'agissait-il ? (il me semble que vous ne l'indiquez pas dans votre message)

[quote]

Et récemment j'ai appris que j'avais eu une assez bonne note (+ 15/20). J'étais super

contente d'autant plus que je pensais avoir totalement raté l'évaluation (galop essai) Mais mon enseignant refuse de me le compter cette note en raison de "mon aménagement pour les examens" (tiers-temps).

[/quote]

Il faut immédiatement contacter le responsable de la Licence pour lui signaler.
Pour moi ce refus est totalement injustifié, on est à la limite de la discrimination.

Par **Snowflake**, le 12/01/2022 à 13:02

Merci pour votre réponse

Ou là là...je ne pensais pas que c'était aussi compliqué de devenir enseignant/chargé de TD. Autant renoncer du coup. Sinon pourquoi pas allier droit/journalisme si cela existe. Ou bien notaire/greffière. Il y a plusieurs métiers qui me tentent à vrai dire.

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/01/2022 à 13:27

Vous évoquez plusieurs métiers bien différent. Le mieux est de tenter de faire des stages.

Pour l'alliance droit/journalisme, ceci devrait vous intéresser

<https://www.iicp.fr/entreprise/metiers/journaliste-juridique-metier-qualites-et-etudes-fmj>

<https://www.village-justice.com/articles/qui-journaliste-juridique,29487.html>

<https://metiers.siep.be/metier/chroniqueur-chroniqueuse-judiciaire/>

Mais attention le marché de l'emploi est peut-être bouché !

Pour les métiers du greffe : il suffit d'un BAC +2 pour tenter le concours de greffier. Avec une Licence vous pourrez tenter le concours de greffier en chef.

Il existe une exception

[quote]

Dispense de conditions de diplôme : pour le parent (mère ou père de famille) élevant ou ayant effectivement élevé trois enfants.

[/quote]

<https://concours-greffier.com/presentation-concours-greffier-conditions/>

C'est de la pure politique nataliste.